

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 16 NOVEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

Convocation du 9.11.2023
Affichage du 9.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes du Mage suite à la convocation du 9.11.2023, affichée le neuf novembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M MANNOURY César (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M MICHEL-FLANDIN Patrice (représenté par Mme LEVESQUE Kathryn), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame EDOU Bernadette est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.11.171

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LONGNY LES VILLAGES

Les Accueils de loisirs de la Cdc des Hauts du Perche ouvrent les mercredis et les vacances scolaires d'hiver, de printemps d'été et d'automne.

Une demande collective de 23 parents a été faite par courrier pour l'ouverture de l'accueil de loisirs du secteur de Longny-les-Villages une semaine durant les vacances de fin d'année en cohérence avec les dates de fonctionnement des crèches soit du 2 au 5 janvier 2024 / 4 jours.

La commission enfance jeunesse s'est positionnée en date du 3 octobre 2023 pour étudier une possible ouverture de la structure pour 20 places et 3 encadrants et sous réserve d'accueillir au minimum 12 enfants chaque jour. Une période de réservation a été mise en place jusqu' 'au 6 novembre 2023 et 27 enfants âgés de 3 à 11 ans sont inscrits et une moyenne de 18 enfants fréquenteraient chaque jour.

Le fonctionnement pourrait s'organiser comme suit :

- Ouverture pour 20 places maximum
 - 2 animateurs + 1 directeur
 - 1 agent qui assure la cuisine et l'entretien
 - Pas de navettes sur la commune de Neuilly

- Réservation définitive au 17 novembre 2023 et facturation des journées réservées aux familles concernées.

Le descriptif du coût est joint en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'ouverture à titre exceptionnelle de l'accueil de loisirs du secteur de Longny-les-Villages comme défini,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

ANNEXE

Projet d'ouverture de l'accueil de loisirs de Longny durant les vacances de fin d'année = chiffrage.

Agents	TPS/JR	Nbre d'h 4jrs total	Coût en brut chargé
1 directeur (relais de direction)	10h	40h	570,00 €
2 permanents	10h x2	80h	1 403,00€
1 cuisinier	6h	24h	353,00€
1 agent technique	3h	12h	217,00€
Total 2 (avec permanents)			2 543,00€

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECO
COMMUNAUTÉ de COMMUNES
des HAUTS du PERCHE
61290 LONGNY-LES-VILLAGES